

Programme d'activités :

Un planning d'activités a été élaboré par nos équipes en adéquation avec le protocole sanitaire en vigueur. Celui-ci sera affiché sur chaque structure.

Sites d'accueil



Les tarifs

Participations parentales extra-scolaires

(à compter du 1er septembre 2020 : Délibération du CC-2019-337-1048719)

Journée	T 1	T 2
1 ^{er} enfant CUGR*	7,98 €	8,87 €
2 ^e enfant CUGR*	6,80 €	7,56 €
3 ^e enfant CUGR*	5,76 €	6,40 €
Extérieur	15,08 €	16,76 €

Demi-journée	T 1	T 2
1 ^{er} enfant CUGR*	5,02 €	5,58 €
2 ^e enfant CUGR*	4,45 €	4,94 €
3 ^e enfant CUGR*	3,90 €	4,33 €
Extérieur	7,55 €	8,39 €

Garderies	T 1	T 2
7h30 - 9h00 ou 17h00 - 18h30 CUGR*	2,20 €	2,44 €
7h30 - 9h00 ou 17h00 - 18h30 Extérieur	2,93 €	3,26 €
1h de garde sans repas CUGR*	2,00 €	2,22 €
1h de garde sans repas Extérieur	2,91 €	3,23 €
Restauration CUGR*	4,84 €	5,38 €
Restauration Extérieur	7,34 €	8,15 €
Panier Repas (si PAI) CUGR*	2,43 €	2,70 €
Panier Repas (si PAI) Extérieur	3,34 €	3,71 €

*Communauté Urbaine du Grand Reims

Les tarifs dépendent du quotient familial retenu par la CU. De ce fait, l'utilisateur doit se présenter lors de l'inscription muni d'un avis d'imposition ANNÉE N sur les revenus ANNÉE N-1 (ou non-imposition) et de votre numéro CAF ou MSA pour valider l'inscription.

Dans le cas de non présentation de ce document, le tarif 2 s'appliquera ipso facto.

Attention : Le quotient familial de référence est de 400 €

Le calcul des 2 tarifs **T1** et **T2** s'effectuera selon le quotient familial (QF) retenu par la CU soit 1/12ème des revenus du foyer avant abattement, divisé par le nombre de part du foyer.

A titre d'exemple, pour un couple avec 2 enfants à charge (soit un foyer à 3 parts) avec un revenu pour le foyer de 24 000 €, cela donne le quotient familial suivant : $QF = 24\,000 \text{ €} / 12 \text{ mois} = 2\,000 \text{ €} / 3 \text{ parts} = 666,66 \text{ €}$.

Comme le QF de la famille est supérieur à 400 €, c'est le tarif T2 qui sera appliqué.

Lors de retards récurrents au-delà de 18h30, une majoration de 15€ par ½ heure et par enfant sera appliquée.

Rappel : Notification 2021 des bons CAF d'aide aux temps libres ou de la MSA est à remettre le jour de l'inscription. Depuis le 01/01/2019, la MSA verse l'aide directement aux allocataires.

Jeunesse - Enfance - Education

Pôle Territorial - Vallée de la Suippe



ACCUEILS OUVERTS AUX ENFANTS SCOLARISÉS DE LA PETITE SECTION AU CM2*

INSCRIPTIONS DU 10 AU 17 FEVRIER 2021

« Les accueils sont proposés sous réserve des décisions gouvernementales face à la situation épidémiologique qui peuvent être prises »



Pôle Territorial Vallée de la Suippe
19 rue Gustave Haguénin - 51110 BAZANCOURT

tel : 03.26.91.18.82

Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 15h à 18h

jeunesse.vt@grandreims.fr - www.grandreims.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION – Hiver 2021

Je soussigné(e).....déclare :

- Accepter le règlement intérieur,
- Inscrire mon enfant dans les conditions précisées et en accord avec le protocole sanitaire en vigueur. **Inscription sous réserve des décisions gouvernementales face à la situation épidémiologique,**
- Avoir fourni la fiche unique de renseignements et sanitaire 2020/2021, ainsi que l'attestation d'assurance.

NOM et Prénom de l'enfant :

Né(e) le :/...../.....  :

Sites d'accueil de votre enfant (en privilégiant le site habituel) :

Du 22 au 26 février 2021 :

- ☐ BAZANCOURT
☐ BOULT SUR SUIPPE

Du 1er au 5 mars 2021 :

- ☐ BAZANCOURT
☐ BOULT SUR SUIPPE
☐ WARMERIVILLE



Cocher les cases correspondantes à la présence de votre enfant :

	Garderie Matin 7h30 à 9h00	Accueil de Loisirs 9h à 12h	Repas 12h00 à 13h30	Accueil de Loisirs 13h30 à 17h	Garderie Soir 17h à 18h30
Lundi 22 fév.					
Mardi 23 fév.					
Merc. 24 fév.					
Jeudi 25 fév.					
Ven. 26 fév.					

Lundi 1 ^{er} mars					
Mardi 2 mars					
Merc. 3 mars					
Jeudi 4 mars					
Ven. 5 mars					

Fait à :

Le :/...../2021

Signature

* Informations :

Le contexte actuel nous oblige à nous adapter en fonction des évolutions sanitaires en vigueur pour la covid-19. Ce présent bulletin est valable sous réserve de modifications indépendantes de notre volonté.

Seuls les enfants scolarisés de la Petite Section au CM2 pourront être accueillis (avec port du masque **dès le CP**) sur nos accueils.

Il appartient aux familles de fournir les masques à leurs enfants (masque chirurgical ou en tissu type UNS1 catégorie 1).

En revanche et en raison du contexte sanitaire, nous ne pourrions pas accueillir les enfants fréquentant les collèges.

En application du protocole sanitaire et afin de limiter le brassage des enfants, il est vivement conseillé d'inscrire ceux-ci dans leur structure périscolaire habituelle, soit comme suit :

Accueil de Boulton sur Suippe = enfants d'Auménancourt, St Etienne/Suippe et Boulton/Suippe

Accueil de Bazancourt = enfants de Bazancourt (et pour la semaine du 22 au 26 février d'Isles/Suippe, Warmeriville et Heutrégiville)

Accueil de Warmeriville = enfants d'Isles/Suippe, Warmeriville et Heutrégiville (pour la semaine du 1^{er} au 5 mars)

Les enfants ne fréquentant pas nos accueils périscolaires devront être inscrits selon leur lieu de résidence.

Horaires et accueil

Inscriptions à la journée ou à la ½ journée.

Votre enfant est accueilli tous les jours de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. A chaque début de demi-journée, un accueil échelonné est organisé jusqu'à 9h30 le matin et 14h l'après-midi.

Des **garderies** sont possibles de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30.

Un **service de restauration** est également proposé de 12h à 13h30 (en cas de repas alternatif, merci de le préciser sur la fiche de renseignements).

Nos structures fournissent le goûter.

des activités, OUI !
mais pas n'importe quoi...

